



FLJ

EXPERTISE

— Société —
d'expertise-comptable

SAS SANTOSHA
2 PLACE FERNAND LAFARGUE
33000 BORDEAUX

Fabienne LARRIBE-JAUREGUI
Expert-comptable diplômée
DU de Droit des Entreprises
en Difficultés

Patrice DESPORT
Directeur associé

À l'attention de Monsieur Emmanuel MEURET

Objet : Attestation portant sur la liste des créances déclarées au passif de la société SAS SANTOSHA dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire

En notre qualité d'expert-comptable de l'entité SAS SANTOSHA sise 2 Place Fernand Lafargue, 33000 Bordeaux immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 498 910 462 et en réponse à votre demande, nous vous présentons notre rapport sur la liste des créances déclarées admises ou non contestées dans le cadre des dispositions de l'article L.626-10 alinéa 2 du Code de commerce.

L'établissement de la liste des créances déclarées admises ou non contestées relève de la responsabilité de la direction de la société SAS SANTOSHA. Il lui appartient de s'assurer de l'exhaustivité, de la sincérité et de la justification des informations transmises.

Il nous appartient d'attester la concordance de cette liste avec les documents comptables et les pièces justificatives disponibles.

Notre intervention a été effectuée selon les règles déontologiques de notre profession et la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable aux missions d'assurance sur des informations autres que des comptes complets historiques. Elle aboutit à exprimer une assurance de niveau modéré.

Afin d'établir la présente attestation, nous avons mené les diligences suivantes :

- des vérifications par sondages de la concordance entre la liste des créances transmises par le mandataire judiciaire de la société et les écritures comptables,
- un examen des justificatifs afférents (factures, contrats, relevés de comptes, correspondances...),
- une appréciation de la cohérence d'ensemble des informations.

L'étendue de nos travaux ne comprend pas tous les contrôles propres à ceux afférents à une mission d'assurance de niveau raisonnable, conduisant ainsi à un niveau d'assurance moins élevé.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la liste des créances déclarées admises ou non contestées à ce jour ci-jointe (annexe 1) telle qu'indiqué par la société SAS SANTOSHA avec les éléments comptables de la société et les justificatifs qui nous ont été présentés.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Gradignan, le 19 mai 2026,

Pour le cabinet FLJ EXPERTISE
Fabienne LARRIBE-JAUREGUI



ANNEXE 1 - CREANCES L626-10 - SANTOSHA

N°	Nom du créancier	Montant accepté
1	CGEA DE BORDEAUX	36 457,46
2	POLE DE RECOUVREMENT SPECIALISE DE LA GIRONDE	272,00
3	POLE DE RECOUVREMENT SPECIALISE DE LA GIRONDE	3 127,00
4	POLE DE RECOUVREMENT SPECIALISE DE LA GIRONDE	191 098,62
11	HEINEKEN ENTREPRISES SAS	40 149,87
12	HEINEKEN ENTREPRISES SAS	36 221,26
13	CGEA DE BORDEAUX	7 757,96
14	KLESIA AGIRC-ARRCO	3 453,19
15	URSSAF AQUITAINE	23 623,64
16	SACEM	307,86
17	SPRE	1 274,99
18	SARL AMM - ASIA MARKET	16 203,90
21	ANTARGAZ ENERGIES	1 467,81
22	APAVE	817,92
26	ATS CULLIGAN	675,21
29	BNP PARIBAS LEASING SOLUTIONS	742,54
31	SA BPI FRANCE	167 826,38
32	SA BPI FRANCE	333 920,03
33	SA BPI FRANCE	5 910,00
34	SA BPI FRANCE	95 019,21
35	SA BPI FRANCE	3 776,49
41	CLUB DEAL 2017	225 000,00
43	COMPAGNIE DES DESSERTS	453,82
45	EI EDEA LES DETRITIVORES	300,00
46	SA EDF	64,59
47	EKWATEUR	3 026,77
48	EMBALPRO	2 636,30
49	EXPERT-COMPTABLE MÉDIA ASSOCIATION - ECMA	2 100,00

ANNEXE 1 - CREANCES L626-10 - SANTOSHA

51	GAZ DE BORDEAUX	360,29
56	JUBIL INTERIM CENON	15 675,86
59	METRO	26 786,24
62	ORANGE CONTENTIEUX	2 243,09
65	PROMAN BTP	11 913,50
66	REGIE DE L'EAU DE BORDEAUX METROPOLE	2 623,80
67	SAS RESOTAINER	98,17
68	RG LAVIALE - GIRONDE	9 158,96
69	SACEM	121,38
81	SGC BORDEAUX METROPOLE	1 551,64
82	SOCIETE GENERALE	86 124,59
85	SOCIETE GENERALE	200 000,00
86	SOCIETE GENERALE	1 636,31
87	SOCIETE GENERALE	84 732,28
88	SOCIETE GENERALE	155 926,17
89	SOCIETE GENERALE	285,62
90	SOCIETE GENERALE	15 311,78
91	SOCIETE GENERALE	3 584,89
92	SOCIETE GENERALE	29 968,33
94	SPRE	263,13
100	TGS FRANCE ECPRH	427,50
101	TRANSGOURMET OPERATIONS	2 383,22
102	TT FOODS	5 548,48
103	SAS UNITUP (PRETUP - UNILEND)	51 125,20
104	SAS UNITUP (PRETUP - UNILEND)	15 413,36
105	URSSAF AQUITAINE	21 887,94
106	YS NEGOCE	3 816,16
	TOTAL	1 952 652,71